

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le vingt-cinquième jour du mois de février deux mille vingt se tenait, à 18h30, à salle des délibérations de la mairie de Saint-Edmond-les-Plaines, une assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie G.E.A.N.T..

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Perreault, président et représentant de Girardville
M. Stéphane Bonneau, vice-président et représentant d'Albanel
M. Mario Fortin, représentant de la Ville de Normandin
M. Maxime Lapointe, représentant de St-Edmond-les-Plaines
M. Alain Tremblay, représentant de St-Thomas-Didyme

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Nadia Genest, secrétaire-trésorière
M. Jerry Piquette, directeur général

1.- Ouverture de la séance

M. Michel Perreault souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

05-02-2020

Il est proposé par M. Maxime Lapointe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie Intermunicipale de Sécurité incendie GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

- 5.1) Feux de l'épicerie à St-Thomas-Didyme (2018)
- 5.2) Dépôt de liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020

06-02-2020

Il est proposé par M. Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020.

2.3) Suivi au procès-verbal

Aucun

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

Aucune déclaration

2.5) Liste des comptes de janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de janvier 2020 lors d'une rencontre distinct à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de janvier 2020, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

07-02-2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Tremblay, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de janvier 2020 pour un montant de 141 472.99\$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le Comité des finances.

2.6) États financiers au 31 décembre 2019

La secrétaire-trésorière présente les états financiers pour l'année 2019.

2.7) Accès à Documentik

Suite à des discussions avec les archivistes, il y a lieu, que la Régie possède son propre calendrier de conservation des documents ainsi qu'un accès au logiciel Documentik en tant qu'entité indépendante. Une offre de service va être demandée à la Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine à cet effet.

2.8) Simulation – Quotes-parts

Sujet reporté

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistique du Service incendie

Le directeur général présente les statistiques au 31 janvier 2020.

3.2) Rapport du directeur général

Monsieur Piquette résume les activités du service incendie pour le mois de janvier.

En sécurité civile, les directeurs généraux se sont rencontrés au cours de la dernière semaine afin d'effectuer un suivi sur le plan d'intervention en sécurité civile et les prochaines étapes à franchir.

3.3) Entente intermunicipale – aide mutuelle – St-Félicien

Il y a une proposition d'entente d'entraide qui a été proposé à la Régie par le service incendie de St-Félicien. Le directeur général est présentement en négociation avec eux.

4.- Sécurité civile

4.1) Autorisation – Paiement – Les entreprises MB St-Félicien

07-02-2020

Il est proposé par M. Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil d'administration autorise le paiement de 56 478.12 \$ aux Entreprises MB St-Félicien pour l'acquisition de la génératrice.

5.- Affaires nouvelles

5.1 Feux de l'épicerie à St-Thomas-Didyme (2018)

M. Piquette fait mention que lors de l'incendie de l'épicerie à St-Thomas-Didyme, la Régie a demandé à un entrepreneur local de se présenter avec sa pelle mécanique sur les lieux de l'incendie. L'entrepreneur a effectué des travaux sous la supervision de la Régie. À ce jour, l'entrepreneur n'a pas été payé pour les services rendus par les propriétaires. Il y a discussion, des conséquences du non-paiement sur les futurs besoins d'entrepreneurs sur un lieu d'incendie.

5.2 Dépôt de liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

La secrétaire-trésorière dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ ou une dépense totale de plus de 25 000 \$ aux administrateurs. De plus, selon l'article 477.6 (2) de la Loi sur les Cités et les Villes, et l'article 961.1 (2) du Code municipal, ladite liste est déposée sur le site Internet de la Ville de Normandin.

6.- Correspondance

6.1 Ministère de la sécurité publique

Une correspondance adressée à la MRC Maria-Chapdelaine mentionne que le ministère a réservé une somme pour la formation de Pompier I. La correspondance est déposée aux archives.

6.2 Municipalité de Girardville

La secrétaire-trésorière mentionne qu'elle a reçu par résolution d'acceptation du maintien de la Régie intermunicipale et de l'attribution de nouveaux objets et autorise la signature de l'entente intermunicipale. La correspondance est déposée aux archives.

6.3 Municipalité de St-Thomas-Didyme

La secrétaire-trésorière mentionne qu'elle a reçu par résolution d'acceptation du maintien de la Régie intermunicipale et de l'attribution de nouveaux objets et autorise la signature de l'entente intermunicipale. La correspondance est déposée aux archives.

6.4 Invitation – consultation publique (Normandin)

La Régie est invitée à assister à la consultation publique de Normandin. Il est convenu que Monsieur Jerry Piquette assistera à une des deux soirées.

6.5 Ville de Normandin

La secrétaire-trésorière mentionne qu'elle a reçu par résolution d'acceptation du maintien de la Régie intermunicipale et de l'attribution de nouveaux objets et autorise la signature de l'entente intermunicipale. La correspondance est déposée aux archives.

7.- Période de questions

Aucune.

8.- Prochaine assemblée

La prochaine assemblée sera tenue le mardi, 17 mars 2020 à Albanel.

9.- Levée de l'assemblée régulière

08-02-2020

Il est proposé par M. Stéphane Bonneau, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 20h05.

Nadia Genest
Secrétaire-trésorière

Michel Perreault
Président

Je, Michel Perreault, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Perreault
Président